Sicherheitsdatenblatt
PENTAN

Material Safety Data Sheet
PENTAN

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique
PENTANE

Hersteller/Lieferant
Manufacturer/Supplier
Producteur/Fournisseur

Brenntag Schweizerhall AG
Elsässerstrasse 231
CH-4013 Basel

Montag – Freitag / Monday – Friday / Lundi – Vendredi
8:00 – 12:00 H 13:00H – 17:00H

Telephone: +41 (0)58 344 80 00
Fax: +41 (0) 58 344 82 08
E-mail : doku@brenntag.ch

Notrufnummer, Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum
Emergency telephone number, Swiss Toxicological Information Centre
Numéro d'appel d'urgence, Centre Suisse d'Information Toxicologique

Tel. +41 (0) 44251 51 51

Nationale Notrufnummer
National Emergency Telephone Number
Numéro National d'Appel en cas d'Urgence

Tel. 145

8. Begrenzung und Überwachung der Exposition/Persönliche Schutzausrüstungen
Exposure controls/personal protection
Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

Inhaltsstoff:	Pentan	CAS-Nr.:	109-66-0

Arbeitsplatzgrenzwerte

EU ELV, Zeitlich gewichteter Mittelwert (TWA):
1.000 ppm, 3.000 mg/m3
Indikativ

SUVA
Ein Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes (BGW) nicht befürchtet zu werden.

SUVA, Kurzzeitiger Expositionsgrenzwert (STEL):
1.200 ppm, 3.600 mg/m3, (4x15 Minuten/Schicht)

SUVA, Zeitgewichteter Durchschnitt
600 ppm, 1.800 mg/m3

Component:	pentane	CAS-No.:	109-66-0

Occupational Exposure Limits

EU ELV, Time Weighted Average (TWA):
1.000 ppm, 3.000 mg/m3
Indicative

SUVA
If in compliance with the OEL and BEL values, then there should be no risk of reproductive damage.

SUVA, Short Term Exposure Limit (STEL):
1.200 ppm, 3.600 mg/m3, (4x15 minutes/shift)

SUVA, Time Weighted Average (TWA):
600 ppm, 1.800 mg/m3

Composant:		No.-CAS:	109-66-0

Limites d'exposition professionnelle

EU ELV, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):
1.000 ppm, 3.000 mg/m3

Indicatif

SUVA
Aucun risque pour l'embryon si les valeurs de VLEP et VLB sont respectées.

SUVA, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)
1.200 ppm, 3.600 mg/m3, (4x15 min. par journée de travail)

SUVA, Limite d'exposition pondérée dans le temps (VME):
600 ppm, 1.800 mg/m3

15. Rechtsvorschriften
Regulatory information
Informations réglementaires

CPID	:	314465-28
Mengenschwelle nach StFV Threshold quantity MAO Seulis quantitafis OPAM	:	2.000 kg

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du Produit	:	**Pentane normal**
Code Produit	:	Q1116
CAS n°	:	109-66-0
Numéro CE	:	203-692-4
EINECS n°	:	203-692-4
N° d'enregistrement REACH	:	01-2119459286-30-0001

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit	:	Veuillez consulter la section 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur	:	Shell (Switzerland) Baarermatte, CH-6340 Baar
Téléphone	:	+31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191
Télécopie	:	+31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230
Contact e-mail pour fiche technique santé-sécurité	:	sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

	:	+44 (0) 1235 239 670 Centre d'Information toxicologique: (+41) 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Réglementation (CE) N° 1272/2008 (CLP)	
Classe (catégorie) de danger	**Mentions de danger**
Liquides inflammables, Catégorie 1	H224
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique, Catégorie 3	H336
Dangereux pour l'environnement aquatique : danger à long terme, Catégorie	H411

2	
Informations supplémentaires sur les risques	EUH066

Directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE	
Caractéristiques du danger	**Phrase(s) R**
F+: Extrêmement inflammable.; Xn: Nocif.; N: Dangereux pour l'environnement.;	R12, R65, R66, R67, R51/53

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Reglement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger :

Mention(s) d'avertissement : Danger

Mentions de danger CEC : DANGERS PHYSIQUES:
H224: Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
DANGERS POUR LA SANTÉ :
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336: Peut provoquer somnolence et des vertiges.
EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil(s) de prudence CLP

Prévention : P210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

Réaction : P301+P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en

cas de malaise.

Élimination: : P501: Éliminer les déchets et les récipients par la remise à un éliminateur agréé ou conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

2.3 Autres dangers

Dangers physiques et chimiques : Extrêmement inflammable. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Ce matériau est un accumulateur statique. Même avec une métallisation et une mise appropriées, ce matériau peut accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Autres informations : Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support] contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur REACH.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substance

Nom Formel du Produit : Normal-pentane
CAS n° : 109-66-0
INDEX No. : 601-006-00-1
Numéro CE : 203-692-4
EINECS n° : 203-692-4

3.2 Mélanges

Composants Dangereux

Classification des composants selon la réglementation (CE) n° 1272/2008

Nom chimique	CAS n°	Numéro CE	N° d'enregistrement REACH	Conc.
n-Pentane	109-66-0	203-692-4	01-2119459286-30	100,00%W

Nom chimique	Classe (catégorie) de danger	Mentions de danger
n-Pentane	Flam. Liq., 1; Asp. Tox., 1; STOT SE, 3; Aquatic Chronic, 2;	H224, H304, H336, H411,

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	:	Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche pour un traitement additionnel.
Contact avec la peau	:	Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec de l'eau puis, si possible, la laver au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	:	Laver les yeux avec beaucoup d'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Ingestion	:	Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	:	Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect sec/craquelé. Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la mort. Les signes et symptômes d'irritation respiratoire peuvent comporter une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, une toux et/ou une respiration difficile.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	:	Provoque une dépression du système nerveux central. Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses. Risque de pneumonie chimique. Envisagez : lavage gastrique avec protection des voies respiratoires, administration de charbon activé. Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des conseils. Risque de sensibilisation cardiaque, particulièrement en cas d'usage abusif. L'hypoxie ou les inotropes négatifs risquent d'accentuer ces effets. Envisager une oxygénothérapie.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.

5.1 Moyens d'extinction	:	Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur. Ne pas décharger les eaux d'extinction dans l'environnement aquatique.
Moyens d'Extinction Déconseillés	:	Ne pas utiliser d'eau en jet.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	:	Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète. Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.
5.3 Conseils aux pompiers	:	Porter une tenue de protection complète et un appareil respiratoire autonome.
Informations Complémentaires	:	Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	En cas de fuite ou de déversement accidentel, éviter tout contact avec le produit. Retirer immédiatement tout vêtement contaminé. Pour des préconisations sur le choix d'un équipement de protection individuelle, se reporter à la section 8 (sous-section 8.2) de cette Fiche de Données de Sécurité. Pour des recommandations sur l'élimination de produit déversé accidentellement, voir la section 13 de cette Fiche de Données de Sécurité.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	:	Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	:	Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Oter les terres contaminées et les évacuer en toute sécurité. Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son

élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau . Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Conseils Supplémentaires : Pour les informations relatives à l'élimination, voir Chapitre 13. Informer les autorités si la population ou l'environnement sont exposés à ce produit ou pourraient l'être. Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles. Même avec une métallisation et une mise appropriées, ce matériau peut accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Soyez conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vélocité d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (<= 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis <= 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. N'utilisez PAS d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance. Manipuler et ouvrir le récipient avec précaution, dans une zone bien ventilée. Ventiler le poste de travail afin de respecter les valeurs limites d'exposition. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Transfert de Produit : Se reporter aux directives dans la section Manipulation. En cas d'utilisation de pompes à déplacement positif, elles seront équipées d'une soupape de sécurité à pression partielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage. Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque. Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de stockage peuvent se situer dans la zone d'inflammabilité/explosivité et être ainsi

		inflammables. Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Température de stockage: Ambiante.
Matériaux Recommandés	:	Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable. Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la peinture au silicate de zinc.
Matériaux Déconseillés	:	Eviter un contact prolongé avec caoutchouc naturel, butyl ou nitrile.
Consignes concernant les récipients	:	Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	:	Veuillez consulter la section 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.
Informations Complémentaires	:	S'assurer que les installations de manipulation et de stockage sont conformes aux réglementations locales. Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont avérés être des accumulateurs statiques : American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents [Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds)] ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practices on Static Electricity [Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées relatives à l'électricité statique)]. CENELEC CLC/TR 50404 [Electrostatics – Code of practice for the avoidance of hazards due to static electricity (Électrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dus à l'électricité statique)].

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Si la valeur de l'ACGIH (Conference Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux) est indiquée dans ce document, c'est uniquement à titre d'information.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail

Produit	Source	Type	ppm	mg/m3	Notation
n-Pentane	ACGIH	TWA	600 ppm		
	SUVA	TWA	600 ppm	1.800 mg/m3	

	SUVA	STEL	1.200 ppm	3.600 mg/m3	

Informations Complémentaires : Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air et les maintenir en dessous des directives/limites d'exposition.

Indice Biologique d'Exposition (IBE)

Pas de limite biologique attribuée.

Doses dérivées sans effet (DNEL)

Composant	Trajet d'exposition	Type d'exposition (longue/courte)	Zone d'application	Valeur
n-Pentane	Cutanée	effets systémiques à long terme	Travailleur	432mg/kg/d
	Inhalation	effets systémiques à long terme	Travailleur	3000 mg/m3
	Cutanée	effets systémiques à long terme	Consommateur	214mg/kg/d
	Inhalation	effets systémiques à long terme	Consommateur	643 mg/m3
	Orale	effets systémiques à long terme	Consommateur	214mg/kg/d

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Composant	Trajet d'exposition	Valeur	Commentaire
n-Pentane	eau	0,23 mg/l	

	Sédiment	1,2 mg/kg	
	Sol	0,55 mg/kg	
	STP	3,60 mg/l	

Méthodes de Contrôle : Il peut être requis de surveiller la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général pour vérifier la conformité avec la LEMT et que les moyens de contrôle de l'exposition sont adaptés. Pour certaines substances, une surveillance biologique peut également se révéler appropriée. Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé. Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données ci-dessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles. National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods http://www.cdc.gov/niosh/ Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods http://www.osha.gov/ Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances http://www.hse.gov.uk/ Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Germany. http://www.dguv.de/inhalt/index.jsp L'Institut National de Recherche et de Securité, (INRS), France http://www.inrs.fr/accueil

8.2 Contrôles de l'exposition

Informations Générales : À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe. ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. Si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en 'uvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent : Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible. Ventilation antidéflagrante

correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition. Une extraction des gaz d'échappement est recommandée. Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux. Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles. Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit. Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration. Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement. Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Contrôles d'exposition au travail

Mesures de protection, telles que les équipements de protection individuelle : Les équipement de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux/du visage : Protecteurs oculaires de sécurité (Lunettes de sécurité).

homologuée à la norme UE EN166, AS/NZS:1337.

Protection des Mains : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: Gants en caoutchouc nitrile. Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC ou en caoutchouc du néoprène. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant. L'épaisseur du

gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Divers : Gants/gants à manchettes, bottes et tablier résistant aux substances chimiques. Normalement, la protection requise pour la peau se limite à l'emploi de vêtements de travail standards. Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.
Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Protection Respiratoire : Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre. Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition < 65 °C) (149°F). Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.
Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre. Sélectionnez un filtre adapté aux gaz et aux vapeurs organiques [point d'ébullition de type AX < 65 °C (149 °F)] répondant à la norme EN14387. Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Dangers thermiques : Non applicable.

Contrôles de l'exposition Environnementale

Contrôles d'exposition liés à la protection de : Les directives locales sur les limites des rejets de composés volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de l'air

l'environnement contenant des vapeurs. Prendre les mesures appropriées pour répondre aux exigences de la réglementation sur la protection de l'environnement. Eviter toute contamination du milieu ambiant en respectant les conseils indiqués en Section 6. Si nécessaire, éviter les rejets de substances non diluées dans le réseau des eaux usées. Les eaux usées devront être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle avant tout rejet dans les eaux de surface.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	Incolore. Liquide.
Odeur	:	Paraffinique.
Niveau de détection olfactive	:	990 ppm
pH	:	Non applicable.
Point d'ébullition	:	Typique 35 - 37 °C / 95 - 99 °F
Point de fusion / congélation	:	Non applicable.
Point d'écoulement		Typique -130 °C / -202 °F
Point d'éclair	:	Typique -50 °C / -58 °F (IP 170)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	:	1,4 - 7,8 % (v)
Température d'auto-inflammabilité	:	404 °C / 759 °F (ASTM E-659)
Pression de vapeur	:	Typique 27 kPa à 0 °C / 32 °F Typique 72 kPa à 20 °C / 68 °F Typique 157 kPa à 50 °C / 122 °F
Densité relative	:	Données non disponibles.
Masse volumique	:	Typique 632 kg/m3 à 15 °C / 59 °F (ASTM D-4052)
Solubilité dans d'autres solvants	:	Données non disponibles.
coefficient de partage n-octanol/eau (log Poe)	:	3,39
Viscosité dynamique	:	Données non disponibles.
Viscosité cinématique	:	Typique 0,35 mm2/s à 25 °C / 77 °F Typique 0,62 mm2/s à 0 °C / 32 °F
Densité de vapeur (air=1)	:	2,5
Taux d'évaporation (nBuAc=1)	:	12 (ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1) 1 (DIN 53170, di-éthyl éther=1)
Tension superficielle	:	Données non disponibles.
Poids moléculaire	:	72 g/mol

Température de décomposition	:	Données non disponibles.
Inflammabilité (état solide, état gazeux)	:	Oui, dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à cause de l'électricité statique.

9.2 Autres informations

Conductivité électrique	:	Faible conductivité : < 100 pS/m, La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide.
Coefficient d'expansion	:	0,001 à 20 °C / 68 °F
Constante diélectrique	:	Typique 1,8 à 20 °C / 68 °F
Chaleur de vaporisation	:	Typique 355 J/g
Koc	:	Non applicable.
Indice de réfraction	:	Typique 1,358 à 20 °C / 68 °F (ASTM D-1218)
Chaleur spécifique	:	Typique 2,4 kJ/kg °C
Concentration en vapeur saturée (dans l'air)	:	1922 g/m3 à 20 °C / 68 °F (Valeur(s) estimée(s))
Conductivité thermique	:	Typique 0,12 W/m °C
Proportion de carbone organique volatil	:	84 % (CE/1999/13)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	:	Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sous-paragraphes suivants.
10.2 Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.4 Conditions à éviter	:	Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres causes d'inflammation.
10.5 Matières incompatibles	:	Agents fortement oxydants.
10.6 Produits de décomposition dangereux	:	Une décomposition thermique dépend fortement des conditions. Lorsque le produit subit une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative<(>,<)> il se dégage dans l'atmosphère un mélange complexe de solides, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres composés organiques.

Autres informations

Sensibilité aux décharges	:	Oui, dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

électrostatiques cause de l'électricité statique.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Base d'Évaluation : Les informations fournies sont basées sur des essais sur les produits, et/ou des produits similaires et/ou des composants.

Voies d'exposition : L'exposition peut avoir lieu par l'intermédiaire d'une inhalation, d'une ingestion, d'une absorption par la peau et par un contact avec les yeux ou la peau et par une ingestion accidentelle.

Toxicité Orale Aiguë : Faible toxicité: LD50 >5000 mg/kg , Rat

Toxicité Dermique Aiguë : Estimé faiblement toxique: LD50 >2000 mg/kg , Rat

Toxicité Aiguë par Inhalation : Faible toxicité: LC50 >20 mg/l / 4 H, Rat

Irritation de la Peau : Non irritant pour la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Irritation des Yeux : Non irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non sensibilisant pour la peau.

Danger par aspiration : L'aspiration dans les poumons du produit avalé ou vomi peut provoquer une pneumopathie chimique qui peut être mortelle.

Mutagènicité : Non mutagène.

Cancérogénicité : Estimé non cancérogène.

Produit	:	Classification au plan de la cancérogénécité
n-Pentane	:	GHS / CLP: Aucune classification relative à la cancérogénicité

Toxicité pour l'appareil reproducteur et pour le développement : Non toxique pour le développement. Non considéré comme nuisant à la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Peut provoquer somnolence et des vertiges.

L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée : Considéré comme de faible toxicité lors d'une exposition répétée.

Informations Complémentaires : Une exposition à de très fortes concentrations de produits similaires a été associée à des irrégularités du rythme cardiaque et à des arrêts cardiaques.

SECTION 12: Informations écologiques

Base d'Évaluation Des données écotoxicologiques incomplètes sur le produit sont

disponibles. L'information fournie ci-dessous est en partie basée sur les connaissances sur les composés et sur l'écotoxicologie de produits similaires.

12.1 Toxicité

Toxicité Aiguë

Poissons	:	Toxique: LL/EL/IL50 >1 - <=10 mg/l
Crustacés aquatiques	:	Toxique: LL/EL/IL50 >1 - <=10 mg/l
Algues/plantes aquatiques	:	Nocif: LL/EL/IL50 >10 - <=100 mg/l
Micro-organismes	:	Données non disponibles.

Toxicité Chronique

Poissons	:	Données non disponibles.
Crustacés aquatiques	:	Données non disponibles.
12.2 Persistance et dégradabilité	:	Facilement biodégradable. S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	:	Estimé non significativement bioaccumulable.
12.4 Mobilité dans le sol	:	Si le produit est répendus au sol, un ou plusieurs composants peuvent contaminer les nappes phréatiques. Flotte sur l'eau.
12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB	:	L'évaluation des caractères persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) et des caractères très persistants et très bioaccumulables (vPvB) n'est pas concluante pour ce mélange qui n'est donc pas considéré comme PBT ou vPvB.
12.6 Autres effets néfastes	:	En raison du taux élevé de perte à partir de la solution, il est improbable que le produit soit dangereux pour la vie aquatique.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du Produit	:	Si possible récupérer ou recycler. Le générateur de déchets est responsable de déterminer la toxicité et les propriétés physiques du matériau produit pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau. Il est interdit de laisser les déchets contaminer le sol ou l'eau.
Emballage Souillé	:	Vider complètement le récipient. Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu. Se reporter à la Section 7 avant de manipuler le produit ou les récipients. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.
Législation locale	:	L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU	:	1265
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	PENTANES
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	3
14.4 Groupe d'emballage	:	I
Code de classification	:	F1
Identification de danger n°	:	33
Etiquette de danger (risque primaire)	:	3
14.5 Dangers pour l'environnement	:	Non

RID

14.1 Numéro ONU	:	1265
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	PENTANES
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	3
14.4 Groupe d'emballage	:	I
Code de classification	:	F1
Identification de danger n°	:	33
Etiquette de danger (risque primaire)	:	3
14.5 Dangers pour l'environnement	:	Non

Transport fluvial (ADN):

14.1 Numéro ONU	:	1265
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	PENTANES (n-PENTANE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	3
14.4 Groupe d'emballage	:	I
Code de classification	:	F1
Etiquette de danger (risque primaire)	:	3
Etiquette de danger (risque secondaire)	:	N2
14.5 Dangers pour l'environnement	:	Oui.

CDNI Convention relative à	:	NST 8963 Solvant

la gestion des déchets
dans la navigation fluviale

Transport maritime (code IMDG) :

14.1 Numéro ONU	:	1265
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	PENTANES
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	3
14.4 Groupe d'emballage	:	I
14.5 Dangers pour l'environnement	:	Non

Transport aérien (IATA) :

14.1 Numéro ONU	:	1265
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	Pentanes
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	3
14.4 Groupe d'emballage	:	I

Informations Complémentaires : Ce produit peut être transporté en ayant recours à la mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à l'azote peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel devant accéder à un espace confiné est tenu d'observer de strictes précautions de sécurité.

Se référer au chapitre 7, Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaitre ou se conformer pour le transport du produit.

SECTION 15: Informations réglementaires

Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres informations réglementaires

Situation au regard des inventaires de produits chimiques

AICS	:	Répertorié.	
DSL	:	Répertorié.	
INV (CN)	:	Répertorié.	
ENCS (JP)	:	Répertorié.	(2)-5
TSCA	:	Répertorié.	

EINECS	:	Répertorié.	203-692-4
KECI (KR)	:	Répertorié.	KE-27968
PICCS (PH)	:	Répertorié.	

Réglementations locales

OECD. HPV	:	Répertorié.
EU. Directive 2002/72	:	71720 Répertorié.
Classe de pollution vis à vis de l'eau	:	2 (polluant de l'eau) Nombre 452
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	:	Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour toutes les substances composant ce produit.

SECTION 16: Autres informations

Phrase(s) R

R12	Extrêmement inflammable.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Mentions de danger CEC

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence et des vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance
- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Distribution de la substance
- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges

- Industriel

Utilisations - Travailleur
Titre : Applications en couches
- Industriel

Utilisations - Travailleur
Titre : utilisation de produits de netoyage
- Industriel

Utilisations - Travailleur
Titre : utilisation de produits de netoyage
- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur
Titre : Propulseur
- Industriel

Utilisations - Travailleur
Titre : Fluides fonctionnels
- Industriel

Utilisations - Travailleur
Titre : Fluides fonctionnels
- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur
Titre : Inervention en laboratoires
- Industriel

Utilisations - Travailleur
Titre : Inervention en laboratoires
- Activités professionnelles

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations
Utilisations - Consommateur
Titre : Applications en couches
- consommateur

Utilisations - Consommateur
Titre : utilisation de produits de netoyage

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre	:	Autres indications pour utilisateur - consommateur

Autres informations

Informations supplémentaires	:	Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support] contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur REACH.
Clé/légende des abréviations utilisées dans cette FTSS	:	ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux ADR = Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route AICS = Inventaire des substances chimiques australiennes ASTM = Société américaine pour les essais et le matériel BEL = Valeur limite d'exposition biologique BTEX = Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylène CAS = Répertoire de substances chimiques de la Société Américaine de Chimie CEFIC = Conseil Européen des Fédérations de l'Industrie Chimique CLP = Classification, Etiquettage, Emballage COC = Coupelle ouverte de Cleveland DIN = Deutsches Institut fur Normung DMEL = Dose dérivée à effet minimum DNEL = Dose dérivée sans effet DSL = Liste intérieure des substances canadiennes EC = Commission Européenne EC50 = Concentration efficace médiane ECETOC = Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques ECHA = Agence européenne des produits chimiques EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes EL50 = Dose efficace médiane ENCS = Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles japonaises EWC = Code européen de classification des déchets GHS = Système général harmonisé - SGH IARC = Agence internationale de recherche sur le cancer IATA = Association internationale des transporteurs aériens IC50 = Concentration inhibitrice médiane IL50 = Dose inhibitrice médiane IMDG = Code régissant le transport des matières dangereuses par voie maritime INV = Inventaire des produits chimiques chinois

IP346 = Méthode N° 346 de l'Institute of Petroleum pour déterminer la teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques par extraction au Diméthylsulfoxyde -DMSO-
KECI = Inventaire des produits chimiques existants coréens
LC50 = Concentration létale médiane
LD50 = Dose létale médiane
LL/EL/IL: LL= (Dose létale) / EL = (Dose efficace) /IL = (Dose inhibitrice) NCL/NCE/NCI = Niveau de charge létal/Niveau de charge efficace /Niveau de charge inhibiteur
LL50 = Dose létale médiane
MARPOL = Convention internationale relative à la pollution de la mer
NOEC/NOEL = Concentration sans effet observé/Dose sans effet observé
OE_HPV = Exposition professionnelle - Production en grande quantité
PBT = Persistant, Bioaccumulable, Toxique
PICCS = Inventaire des produits et substances chimiques philippins
PNEC = Concentration prévisible sans effet
REACH = Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques
RID = Reglements Internationales Relatif au Transport des Marchandises Dangereuses par Chemin de Fer
SKIN_DES = Mention relative à la peau
STEL = Limite d'exposition à court terme
TRA = Evaluation ciblée des risques
TSCA = Loi américaine sur la maîtrise des substances toxiques
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
vPvB = Très persistant, très bioaccumulable

Référence de documentation clé	:	Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272/2008, etc.).
Numéro de version de la Fiche de données de sécurité	:	10.0
Fiche de données de sécurité valide à partir du (date)	:	26.03.2014
Révisions de la Fiche de données de sécurité	:	Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.
Réglementation relative à la fiche de données de sécurité	:	La teneur et le format de cette Fiche de Données de Sécurité sont conformes au Règlement 1907/2006/EC.
Distribution de la FDS	:	Les informations de ce document seront mises à la disposition

de tout utilisateur du produit.

Avis : LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CETTE FICHE SONT FONDES SUR L'ETAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES SUR LE PRODUIT ET ONT POUR OBJET LA DESCRIPTION DU PRODUIT EXCLUSIVEMENT AU REGARD DES EXIGENCES EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET D'ENVIRONNEMENT. CES RENSEIGNEMENTS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS CONSTITUER UNE QUELCONQUE GARANTIE DES PROPRIETES SPECIFIQUES DU PRODUIT.

Scénario d'exposition - Travailleur

SECTION 1	**INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION**
Titre	fabrication de substance - Industriel
Descripteur d'utilisation	**Secteur d'utilisation**: SU 3 **Catégories de processus**: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 **Catégories de rejets dans l'environnement**: ERC 1, ERC 4, ESVOC SpERC 1.1.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

SECTION 2	**CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition du travailleur**
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)
Concentration de la substance dans le produit	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).;
Fréquence et durée d'utilisation	
Concerne une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition du travailleur.	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On part du principe que des règles de base sur l'hygiène en milieu de travail ont été mises en oeuvre.	

Scénarios contributeurs	**Mesures de gestion des risques**
Exposition générale (installations confinées)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Exposition générale (systèmes ouverts)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Echantillonnage	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Activités de laboratoire	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transvasements en vrac (systèmes ouverts)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Transvasements en vrac (installations confinées)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Stockage	Stocker la substance dans un équipement fermé.

Section 2.2	**Contrôle de l'exposition de l'environnement**
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe.	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	2,2E+04
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	2,2E+04
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	7,2E+04
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	5,0E-03
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	3,0E-04
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédiments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	

Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	90
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	7,5
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,9
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	96,9
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2,2E+06
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	1,0E+04
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.	

SECTION 3	**ESTIMATION DE L'EXPOSITION**
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement
La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	**CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION**
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.	

Section 4.2 - Environnement
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.
L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.
L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Scénario d'exposition - Travailleur

SECTION 1	**INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION**
Titre	Distribution de la substance - Industriel
Descripteur d'utilisation	**Secteur d'utilisation**: SU 3 **Catégories de processus**: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 15 **Catégories de rejets dans l'environnement**: ERC 1, ERC 2, ERC 3, ERC 4, ERC 5, ERC 6A, ERC 6B, ERC 6C, ERC 6D, ERC 7, ESVOC SpERC 1.1b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de seséchantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et sesactivités connexes de laboratoire.

SECTION 2	**CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition du travailleur**
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)
Concentration de la substance dans le produit	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).;
Fréquence et durée d'utilisation	
Concerne une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition du travailleur.	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On part du principe que des règles de base sur l'hygiène en milieu de travail ont été mises en oeuvre.	

Scénarios contributeurs	**Mesures de gestion des risques**
Exposition générale (installations confinées)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Exposition générale (systèmes ouverts)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Echantillonnage	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Activités de laboratoire	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Transvasements en vrac (installations confinées)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Transvasements en vrac (systèmes ouverts)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Remplissage de barils et petits paquets	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Stockage	Stocker la substance dans un équipement fermé.

Section 2.2	**Contrôle de l'exposition de l'environnement**
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe.	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	3,6E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:	2,0E-03
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	7,2
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	360
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-04
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-05
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-05
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédiments d'eau douce.	

Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	90
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,9
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	96,9
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	1,3E+07
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	**ESTIMATION DE L'EXPOSITION**
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement
La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	**CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION**
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.	

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.
L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.
L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Scénario d'exposition - Travailleur

SECTION 1	**INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION**
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges - Industriel
Descripteur d'utilisation	**Secteur d'utilisation**: SU 3 **Catégories de processus**: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 14, PROC 15 **Catégories de rejets dans l'environnement**: ERC 2, ESVOC SpERC 2.2.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes

SECTION 2	**CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition du travailleur**
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)
Concentration de la substance dans le produit	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).;
Fréquence et durée d'utilisation	
Concerne une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition du travailleur.	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On part du principe que des règles de base sur l'hygiène en milieu de travail ont été mises en oeuvre.	

Scénarios contributeurs	**Mesures de gestion des risques**
Exposition générale (installations confinées)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Exposition générale (systèmes ouverts)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Traitements par lots à des températures élevées	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).

L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). Utilisation dans des process de charge fermés	
Echantillonnage	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Activités de laboratoire	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Transvasements en vrac Structure spécifique	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Opérations de mélange (systèmes ouverts)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Manuel Mise en bouteille de et arrosage avec des conteneurs Aucune installation spécifique au produit	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Transvasement par lots/fûts Structure spécifique	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Production de préparations ou d'articles parpastillage, compression, extrusion, granulation	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Remplissage de barils et petits paquets	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Stockage	Stocker la substance dans un équipement fermé.

Section 2.2	**Contrôle de l'exposition de l'environnement**
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe.	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	3,4E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:	1

Tonnage annuel du site (tonnes/an):	3,4E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,1E+04
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part de libération dans l'air en provenance duprocess (selon le site typique-RMM conformément à la directive européenne sur les solvants):	2,5E-02
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	2,0E-04
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédiments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,9
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	96,9
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	6,5E+05
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	**ESTIMATION DE L'EXPOSITION**
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement
La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	**CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION**
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.	

Section 4.2 - Environnement
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.
L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.
L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Scénario d'exposition - Travailleur

SECTION 1	**INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION**
Titre	Applications en couches - Industriel
Descripteur d'utilisation	**Secteur d'utilisation**: SU 3 **Catégories de processus**: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13, PROC 15 **Catégories de rejets dans l'environnement**: ERC 4, ESVOC SpERC 4.3a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	**CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition du travailleur**
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)
Concentration de la substance dans le produit	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).;
Fréquence et durée d'utilisation	
Concerne une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition du travailleur.	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On part du principe que des règles de base sur l'hygiène en milieu de travail ont été mises en oeuvre.	

Scénarios contributeurs	**Mesures de gestion des risques**
Exposition générale (installations confinées)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Exposition générale (installations confinées)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

avec échantillonnage Utilisation en systèmes fermés	
Formation d'une couche - séchage rapide, durcissement et autres technologies Utilisation en systèmes fermés L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante).	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).
Opérations de mélange (systèmes fermés) Exposition générale (installations confinées)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Formation d'une couche - séchage de l'air	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Préparation du matériel pour application Opérations de mélange (systèmes ouverts)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Vaporisation (automatiquement/robotisé)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Manuel Vaporisation	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Transfert de matériel	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Application au rouleau, par pulvérisation et par flux	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Immersion et arrosage	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Activités de laboratoire	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Transfert de matériel Transvasement par lots/fûts Mise en bouteille de et arrosage avec des conteneurs	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Nettoyage et maintenance	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

de l'équipement	
Stockage	Stocker la substance dans un équipement fermé.

Section 2.2	**Contrôle de l'exposition de l'environnement**
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe.	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	2,1
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	2,1
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	110
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	9,8E-02
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	7,0E-04
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédiments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	90
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	

la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,9
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	96,9
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	1,9E+05
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	**ESTIMATION DE L'EXPOSITION**
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement
La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	**CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION**
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.	

Section 4.2 - Environnement
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.
L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Scénario d'exposition - Travailleur

SECTION 1	**INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION**
Titre	utilisation de produits de netoyage - Industriel
Descripteur d'utilisation	**Secteur d'utilisation**: SU 3 **Catégories de processus**: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13 **Catégories de rejets dans l'environnement**: ERC 4, ESVOC SpERC 4.4a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyagey compris les transferts de l'entrepôt et coulée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.

SECTION 2	**CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition du travailleur**
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)
Concentration de la substance dans le produit	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).;
Fréquence et durée d'utilisation	
Concerne une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition du travailleur.	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On part du principe que des règles de base sur l'hygiène en milieu de travail ont été mises en oeuvre.	

Scénarios contributeurs	**Mesures de gestion des risques**
Transvasements en vrac	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Processus automatisé en systèmes (semi) fermés Utilisation en systèmes fermés	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Processus automatisé en systèmes (semi) fermés Transvasement par lots/fûts	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
utilisation de produits de nettoyage en systèmes fermés	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Remplissage et préparation d'équipement en provenance de barils et conteneurs	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Utilisation dans des process de charge fermés	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Dégraissage de petits objets dans des stationsde lavage	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
nettoyage par nettoyeurs basse pression	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
nettoyage par nettoyeur haute pression	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Manuel Surfaces nettoyage	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Stockage	Stocker la substance dans un équipement fermé.

Section 2.2	**Contrôle de l'exposition de l'environnement**
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe.	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	7,5
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	7,5
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	380
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100

Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	3,0E-02
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	3,0E-06
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	70
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,9
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	96,9
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	1,2E+07
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	**ESTIMATION DE L'EXPOSITION**

Section 3.1 - Santé
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement
La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	**CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION**
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.	

Section 4.2 - Environnement
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.
L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.
L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Scénario d'exposition - Travailleur

SECTION 1	**INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION**
Titre	utilisation de produits de netoyage - Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	**Secteur d'utilisation**: SU 22 **Catégories de processus**: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13 **Catégories de rejets dans l'environnement**: ERC 8A, ERC 8D, ESVOC SpERC 8.4b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyagey compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).

SECTION 2	**CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition du travailleur**
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)
Concentration de la substance dans le produit	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).;
Fréquence et durée d'utilisation	
Concerne une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition du travailleur.	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On part du principe que des règles de base sur l'hygiène en milieu de travail ont été mises en oeuvre.	

Scénarios contributeurs	**Mesures de gestion des risques**
Remplissage et préparation d'équipement en provenance de barils et conteneurs	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Processus automatisé en systèmes (semi) fermés Utilisation en systèmes	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

fermés	
Processus automatisé en systèmes (semi) fermés Transvasement par lots/fûts Utilisation en systèmes fermés	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Processus semi-automatisé(p.e. application semi-automatique de soins et d'entretien du sol	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Manuel Surfaces nettoyage Immersion et arrosage	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
nettoyage par nettoyeurs basse pression rouleau et peinture Pas d'aspersion	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
nettoyage par nettoyeur haute pression Vaporisation À l'intérieur	éviter l'éxécution d'opération de travail pour plus de 4 heures .
nettoyage par nettoyeur haute pression Vaporisation A l'air libre	éviter l'éxécution d'opération de travail pour plus de 4 heures .
Manuel Surfaces nettoyage Vaporisation	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Application manuelle ad hoc par pulvérisation de déclenchement, immersion, etc rouleau et peinture	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
utilisation de produits de nettoyage en systèmes fermés A l'air libre	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Nettoyage des appareils	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

médicaux	
Stockage	Stocker la substance dans un équipement fermé.

Section 2.2	**Contrôle de l'exposition de l'environnement**
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe.	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	7,5
Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	3,8E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,0E-02
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	2,0E-02
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	1,0E-06
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	

Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,9
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	96,9
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	450
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	**ESTIMATION DE L'EXPOSITION**
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement
La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	**CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION**
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.	

Section 4.2 - Environnement
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.
L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.
L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des

risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Scénario d'exposition - Travailleur

SECTION 1	**INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION**
Titre	Propulseur - Industriel
Descripteur d'utilisation	**Secteur d'utilisation**: SU 3 **Catégories de processus**: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8b, PROC 9, PROC 12 **Catégories de rejets dans l'environnement**: ERC 4, ESVOC SpERC 4.9.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation comme propulseur pour substances dures et molles, pour transfert de matériel inclusif, pour mélanger et projeter, durcir, couper, stocker et emballer.

SECTION 2	**CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition du travailleur**
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)
Concentration de la substance dans le produit	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).;
Fréquence et durée d'utilisation	
Concerne une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition du travailleur.	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On part du principe que des règles de base sur l'hygiène en milieu de travail ont été mises en oeuvre.	

Scénarios contributeurs	**Mesures de gestion des risques**
Transvasements en vrac	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Opérations de mélange (systèmes fermés)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Extrusion et granulation de masse polymère	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Découpage et rabotage	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
collecte et re-traitement de	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

copeaux, de morceaux de bois etc.	
Emballage du produit	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Stockage	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Opérations de mélange (systèmes fermés) L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante).	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).
Stockage de produits polymères intermédiaires Utilisation dans des process de charge fermés L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante).	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).
centrifugation y compris vidange Utilisation dans des process de charge fermés L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante).	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).
Séchage et stockage	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Emballage de quantités moyennes	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Traitement par chauffage L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante).	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).
Objet moulé L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante).	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).
Coupage avec un fil	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

chauffant Manuel	
Opérations de mélange (systèmes fermés)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Remplissage de barils et petits paquets Remplissage et préparation d'équipement en provenance de barils et conteneurs	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Compression	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Section 2.2	**Contrôle de l'exposition de l'environnement**
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe.	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	1,5E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	1,5E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,5E+04
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	100
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	3,0E-05
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par les sols.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	

Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,9
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	96,9
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2,5E+06
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	**ESTIMATION DE L'EXPOSITION**
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement
La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	**CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION**
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.	

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.
L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.
L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Scénario d'exposition - Travailleur

SECTION 1	**INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION**
Titre	Fluides fonctionnels - Industriel
Descripteur d'utilisation	**Secteur d'utilisation**: SU 3 **Catégories de processus**: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9 **Catégories de rejets dans l'environnement**: ERC 7, ESVOC SpERC 7.13a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des locaux industriels, y compris pendant leur maintenance et le transfert de matériel.

SECTION 2	**CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition du travailleur**
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)
Concentration de la substance dans le produit	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).;
Fréquence et durée d'utilisation	
Concerne une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition du travailleur.	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On part du principe que des règles de base sur l'hygiène en milieu de travail ont été mises en oeuvre.	

Scénarios contributeurs	**Mesures de gestion des risques**
Transvasements en vrac (installations confinées)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Transvasement par lots/fûts Structure spécifique	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Remplissage de produits/équipement (installations confinées)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Remplissage et préparation d'équipement en provenance de barils et conteneurs Aucune installation spécifique au produit	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Exposition générale (installations confinées)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Exposition générale (systèmes ouverts)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Exposition générale (systèmes ouverts) Température élevée	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).
Recyclage des rebuts de fabrication	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Maintenance de l'équipement	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Stockage	Stocker la substance dans un équipement fermé.

Section 2.2	**Contrôle de l'exposition de l'environnement**
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe.	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	9,2E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:	1,1E-03
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	10
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	500
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-02
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	3,0E-04
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-03

Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédiments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,9
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	96,9
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	4,3E+06
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	**ESTIMATION DE L'EXPOSITION**
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement
La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	**CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION**
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.	

Section 4.2 - Environnement
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.
L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.
L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Scénario d'exposition - Travailleur

SECTION 1	**INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION**
Titre	Fluides fonctionnels - Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	**Secteur d'utilisation**: SU 22 **Catégories de processus**: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 9, PROC 20 **Catégories de rejets dans l'environnement**: ERC 9A, ERC 9B, ESVOC SpERC 9.13b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans les outils, y compris pendant leur maintenance et leur transfert de matériel.

SECTION 2	**CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition du travailleur**
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)
Concentration de la substance dans le produit	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).;
Fréquence et durée d'utilisation	
Concerne une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition du travailleur.	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On part du principe que des règles de base sur l'hygiène en milieu de travail ont été mises en oeuvre.	

Scénarios contributeurs	**Mesures de gestion des risques**
Transvasement par lots/fûts Aucune installation spécifique au produit	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Mise en bouteille de et arrosage avec des conteneurs Structure spécifique	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Remplissage et préparation	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

d'équipement en provenance de barils et conteneurs Structure spécifique	
Exposition générale (installations confinées)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équivalent (installations confinées)	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équivalent (installations confinées) Température élevée	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).
Recyclage des rebuts de fabrication	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Maintenance de l'équipement	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Stockage	Stocker la substance dans un équipement fermé.

Section 2.2	**Contrôle de l'exposition de l'environnement**
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe.	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	50
Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	2,5E-02
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	6,8E-02
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	5,0E-02
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	2,5E-02

Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	2,5E-02
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,9
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	96,9
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2,0E+03
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	**ESTIMATION DE L'EXPOSITION**
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	**CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION**
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.	

Section 4.2 - Environnement
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.
L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.
L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Scénario d'exposition - Travailleur

SECTION 1	**INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION**
Titre	Inervention en laboratoires - Industriel
Descripteur d'utilisation	**Secteur d'utilisation**: SU 3 **Catégories de processus**: PROC 10, PROC 15 **Catégories de rejets dans l'environnement**: ERC 2, ERC 4
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	**CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition du travailleur**
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)
Concentration de la substance dans le produit	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).;
Fréquence et durée d'utilisation	
Concerne une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition du travailleur.	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On part du principe que des règles de base sur l'hygiène en milieu de travail ont été mises en oeuvre.	

Scénarios contributeurs	**Mesures de gestion des risques**
Activités de laboratoire	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
nettoyage	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Section 2.2	**Contrôle de l'exposition de l'environnement**
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe.	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	5
Part du tonnage régional utilisée localement:	0,4

Tonnage annuel du site (tonnes/an):	2
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	100
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	2,5E-02
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	2,0E-02
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédiments d'eau douce.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,9
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	96,9
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	6,5E+03
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	**ESTIMATION DE L'EXPOSITION**
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement
La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	**CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION**
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.	

Section 4.2 - Environnement
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.
L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.
L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Scénario d'exposition - Travailleur

SECTION 1	**INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION**
Titre	Inervention en laboratoires - Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	**Secteur d'utilisation**: SU 22 **Catégories de processus**: PROC 10, PROC 15 **Catégories de rejets dans l'environnement**: ERC 8A, ESVOC SpERC 8.17.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	**CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition du travailleur**
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)
Concentration de la substance dans le produit	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).;
Fréquence et durée d'utilisation	
Concerne une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition du travailleur.	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On part du principe que des règles de base sur l'hygiène en milieu de travail ont été mises en oeuvre.	

Scénarios contributeurs	**Mesures de gestion des risques**
Activités de laboratoire	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
nettoyage	aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Section 2.2	**Contrôle de l'exposition de l'environnement**
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe.	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	5

Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	2,5E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	6,9E-03
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	5,0E-01
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	5,0E-01
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédiments d'eau douce.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,9
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	96,9
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	260
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales	

et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.
Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Scénario d'exposition - Consommateur

SECTION 1	**INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION**
Titre	Applications en couches - consommateur
Descripteur d'utilisation	**Secteur d'utilisation**: SU 21 **Catégories de produits**: PC1, PC4, PC8 (Liant uniquement), PC9a, PC9b, PC9c, PC15, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34 **Catégories de rejets dans l'environnement**: ERC 8A, ERC 8D, ESVOC SpERC 8.3c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau,vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.

SECTION 2	**CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition du consommateur**
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à température et pression normales
Concentration de la substance dans le produit	Sauf indication contraire:
	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 100 %

Quantités utilisées	
Sauf indication contraire:	
Pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :	13.800
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :	857,50
Fréquence et durée d'utilisation	
Sauf indication contraire:	
Couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :	1
Couvre d'utilisations allant jusqu'à (nombre d'heures/évenement) :	6
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition du consommateur	
Sauf indication contraire: Couvre l'utilisation à température ambiante. Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3 Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.	

Catégories de produits	**CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES**
Adhésifs, produits	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %

d'étanchéité Colle, utilisation comme passe-temps.	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation. Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisation DIY (faites-le vous-même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour

	d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
Produits antigel et de dégivrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégivrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégivrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 214,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 4 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.

	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Liant uniquement Produits lave-linge et lave-vaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Liant uniquement nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Liant uniquement sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35

	g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Revêtements et peintures,	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %

solvants, diluants Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, adjuvant)	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
matières de charge et Mastic matières de charge et Mastic	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
matières de charge et Mastic Mortier et égaliseur de sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 13.800 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
matières de charge et Mastic Pâte à modeler	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à

	254,40 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g
Peintures au doigt	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 254,40 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g
Produits de traitement de surfaces non métalliques Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34

	m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Encres et toners	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 71,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 40 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits pour tannage,	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %

teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Polish en spray (meubles, chaussures)	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g

	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mélanges de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mélanges de cires Polish en spray (meubles, chaussures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvantsde fabrication	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 115 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3

	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement

Section 2.2	**Contrôle de l'exposition de l'environnement**
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe.	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	1
Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-05
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	5,0E-04
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,4E-03
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	9,9E-01
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	1,0E-02
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	5,0E-03
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,9
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	60
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	**ESTIMATION DE L'EXPOSITION**
Section 3.1 - Santé	
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication	

contraire.

Section 3.2 - Environnement
La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	**CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION**

Section 4.1 - Santé
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Scénario d'exposition - Consommateur

SECTION 1	**INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION**
Titre	utilisation de produits de netoyage - consommateur
Descripteur d'utilisation	**Secteur d'utilisation**: SU 21 **Catégories de produits**: PC3, PC4, PC8 (Liant uniquement), PC9a, PC24, PC35, PC38 **Catégories de rejets dans l'environnement**: ERC 8A, ERC 8D, ESVOC SpERC 8.4c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	comprend l'exposition générale des consommateurs en dehors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus entant que lessive et nettoyant, aérosols, revêtements, dégivreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air.

SECTION 2	**CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition du consommateur**
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à température et pression normales
Concentration de la substance dans le produit	Sauf indication contraire:
	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 100 %

Quantités utilisées	
Sauf indication contraire:	
Pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :	13.800
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :	857,50
Fréquence et durée d'utilisation	
Sauf indication contraire:	
Couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :	4
Couvre d'utilisations allant jusqu'à (nombre d'heures/évenement) :	8

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition du consommateur
Sauf indication contraire: Couvre l'utilisation à température ambiante. Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3 Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.

Catégories de produits	**CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES**
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %

avec effet immédiat (spraysd'aérosol)	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,1 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet immédiat (spraysd'aérosol) Pesticides Liant uniquement	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 5 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet durable (solide et liquide)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 35,70 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,48 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8,00 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet durable (solide et liquide) Pesticides Liant uniquement	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à

	35,70 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,48 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8,00 heures/événement
Produits antigel et de dégivrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégivrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégivrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 214,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 4 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25

	heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Liant uniquement Produits lave-linge et lave-vaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Liant uniquement nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Liant uniquement sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.

	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissolvant (dissolvant pour	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %

peinture, colle, papier peint, adjuvant)	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3

	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) Produits lave-linge et lave-vaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,5 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 428,00 cm2

	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 12 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement

Section 2.2	**Contrôle de l'exposition de l'environnement**
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe.	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	42
Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	2,1E-02
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	5,7E-02
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	9,5E-01
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	2,5E-02
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	2,5E-02
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,9
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,8E+03

après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	**ESTIMATION DE L'EXPOSITION**
Section 3.1 - Santé	
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.	

Section 3.2 - Environnement
La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	**CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION**
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.	

Section 4.2 - Environnement
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Scénario d'exposition - Consommateur

SECTION 1	**INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION**
Titre	Autres indications pour utilisateur - consommateur
Descripteur d'utilisation	**Secteur d'utilisation**: SU 21 **Catégories de produits**: PC28, PC39 **Catégories de rejets dans l'environnement**: ERC 8A, ERC 8D, ESVOC SpERC 8.16.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Applications des consommateurs p.e. en tant quebases dans les produits cosmétiques/produits soins du corps, parfums et fragrances. Note: Pour les produits et de soins corporels une évaluation des risques selon REACH est seulement nécessaire pour l'environnement, les problèmes de santé étant couverts par d'autres lois.

SECTION 2	**CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES**
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine.

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition du consommateur**
Caractéristique du produit	

Catégories de produits	**CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES**

Section 2.2	**Contrôle de l'exposition de l'environnement**
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe.	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	160
Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	8,1E-02
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	2,2E-02
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application	9,5E-01

(seulement régional):	
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	2,5E-02
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	2,5E-02
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédiments d'eau douce.	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,9
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	5,2E+03
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	

SECTION 3	**ESTIMATION DE L'EXPOSITION**
Section 3.1 - Santé	
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine.	

Section 3.2 - Environnement
La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	**CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION**
Section 4.1 - Santé	
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine.	

Section 4.2 - Environnement
Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.
De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).